



Académie de Poitiers Déclaration liminaire CGT Enseignement Privé Poitou-Charentes CCMA du jeudi 9 juillet 2026

Représentant·es CGT EP : Laurence CHARPENTIER - Alexandre ROBUCHON

Mesdames et Messieurs les membres de la CCMA,

La session 2026 des examens est terminée ou presque. Surveiller, corriger, faire passer des oraux, ... rien d'exceptionnel pour la période mi-juin/début juillet. Et pourtant ... Qui aurait pu prévoir...

Cela ne surprendra donc personne : il fait chaud, très chaud, trop chaud !

Avec la canicule, des élèves ont dû composer dans des conditions extrêmes, notamment lorsque les épreuves se tenaient l'après-midi. Pour d'autres, et par conséquent pour les équipes, il a fallu s'adapter à la dernière minute à des reports d'épreuves qui auraient pu et dû être anticipés !

Au delà des examens, pour l'ensemble des élèves et des personnels, notamment les plus vulnérables, se pose la question du bâti et des conditions d'accueil pour des situations qui risquent de se répéter à l'avenir. Décider que les épreuves de la session 2027 auront exclusivement lieu le matin va dans le bon sens mais demeure insuffisant quant aux enjeux.

Le 19 juin, c'est la Cour des Comptes qui a publié un rapport sur Formiris et ses associations territoriales. La Cour fait le constat d'un non respect des principes de la commande publique (ce qui favorise certaines structures et pose la question du conflit d'intérêt), d'un contrôle de l'État trop limité sur les conditions d'exécution des conventions ainsi que sur le contenu des formations dispensées. Ces derniers mois, nous avons pu vous interpellé à ce sujet, par exemple sur le refus par Formiris de la participation d'enseignant·es, agents publics, à des formations de l'EAFC ou sur des contenus (comme l'EVARS avec un point sur « l'éclairage du SGEN sur l'EVARS »). Nous saisissons donc l'occasion de la publication de ce rapport pour vous redemander d'exercer, en tant qu'employeur, votre pouvoir pour contrôler le contenu des formations et être le décideur, en dernier recours, de la participation ou non d'un·e enseignant·e pour des formations. Formiris n'est qu'un prestataire.

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur la situation des maîtres délégué·es dont les contrats s'interrompent avant la fin réelle des obligations de l'année scolaire, les privant ainsi du paiement des vacances. Pourtant, ils et elles ont assuré les cours, accompagné les élèves et participé pleinement au fonctionnement des établissements. Ceci dans un contexte de forte inquiétude puisque beaucoup d'entre eux sont dans l'attente d'un hypothétique service pour la rentrée, dans un contexte pour notre académie de réduction de moyens et d'attente des retours de la CNA (qui renvoie un nombre conséquent de maîtres sans possibilité d'affectation dans leur académie d'origine). Nous rappelons que sans les maîtres délégué·es, qui représentent environ 20 % des personnels, le système ne fonctionnerait pas. Nous demandons une attention particulière lors du traitement de leurs situations.

Enfin, la question salariale reste prégnante au sein de l'éducation nationale. Les études de la DEPP l'ont rappelé, pour un·e certifié·e en 1990, la rémunération hors prime était de 1,9 SMIC en début de carrière et 3,6 SMIC en fin de carrière alors qu'en 2024 ces coefficients passent respectivement à 1,6 et 2,5. La condition salariale est un élément majeur de l'attractivité de notre métier. D'autant que les diverses sollicitations administratives se sont multipliées ces dernières années. Nous demandons qu'une vraie négociation s'ouvre à ce sujet, pour une revalorisation sans contrepartie.

Avec un peu d'avance, nous profitons de cette déclaration pour vous souhaiter de bonnes vacances. Nous vous remercions de votre attention.